

Mesures Diverses

1. Banalisation des écoles d'application :

- Ecole élémentaire François Coppée Lamartine de la circonscription de Gagny/Villemomble
- Ecole élémentaire Jean Moulin de la circonscription de Tremblay

2. Banalisation postes de maîtres formateurs :

- 3 postes de maîtres formateurs à l'école élémentaire François Coppée Lamartine de la circonscription de Gagny/Villemomble
- 3 postes de maîtres formateurs à l'école élémentaire Jean Moulin de la circonscription de Tremblay
- 1 poste de maître formateur à l'école maternelle Benoît Malon 1 de la circonscription de Livry-Gargan (correspondant à la mesure de fermeture indiquée dans le document 2).

3. Changement de nom des écoles :

- Noisy-Le-Sec : école maternelle Boissière devient école maternelle Aimé Césaire
- Noisy-Le-Sec : école élémentaire Boissière devient école élémentaire Pierre Lerenard
- Le Blanc-Mesnil : école primaire Rose Blanc devient école primaire Chevalier Saint Georges